



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Mercredi 8 Février 2017

- 8^{ème} de Finale de la Coupe de France -

Mise au point de la CAB suite à la décision du Cercle Athlétique Bastiais de jouer à Mezzavia

Faisant suite à l'article paru dans Corse-Matin du 7 février intitulé « Le CAB... à Ajaccio », l'exécutif de la Communauté d'agglomération de Bastia (CAB) tient à faire la mise au point suivante.

En préambule, il rappelle que la CAB compte deux stades dédiés au football de haut niveau : le stade Armand Cesari, homologué pour les compétitions de Ligue 1, Ligue 2 et Coupe de France et le stade d'Erbajolo, qui a obtenu en novembre 2016 une nouvelle homologation pour une période de dix ans pour les compétitions de niveau National et CFA, après un investissement de plus de 500.000 €.

Dans cette situation, le club Cercle Athlétique Bastiais joue l'intégralité du championnat à Erbajolo et dispose du stade Armand Cesari pour jouer les matchs de phase finale de coupe de France.

Au regard de la population du bassin de vie bastiais, des moyens financiers de la CAB et par comparaison à d'autres territoires, cette offre est adaptée aux besoins des compétitions footballistiques, d'autant plus qu'il s'agit d'infrastructures publiques qui demandent d'importants investissements pour maintenir leur niveau d'homologation.

C'est dans ce contexte qu'Antoine Emmanuelli a déclaré : « Dès le tirage au sort, dès que nous savions que c'était Angers, on a posé le vœu de Mezzavia, officiellement. Le Gazélec est même prêt à décaler son match pour laisser le temps à la pelouse de souffler. On va d'ailleurs affréter des bus spéciaux. Nous ne voulons pas entrer dans une polémique mais comme il nous avait été répondu non les précédentes fois, là nous n'avons même pas demandé... »

Or, cette déclaration ne traduit pas la réalité.

En effet, si lors du précédent match de seizième de finale de Coupe de France, la CAB a répondu par la négative, c'est à la demande expresse du président du Cercle Athlétique Bastiais. Celui-ci a informé le président de la CAB que le club avait fait le choix de jouer à Ajaccio et avait besoin d'une réponse négative de la part de la CAB concernant l'indisponibilité du stade Armand Cesari. S'agissant d'une demande de pure forme, la CAB a consulté le club résident et s'en est tenue aux arguments défavorables avancés par le gestionnaire de la pelouse de Furiani sans étudier les solutions de compensation qui auraient pu être mises en place pour passer outre.

A la suite de la qualification du Cercle Athlétique Bastiais en huitième de finale et compte tenu du début de polémique développé lors de la seizième de finale, le Bureau de la CAB a décidé, dans l'intérêt des supporters bastiais et sans attendre d'en être saisi par le Cercle Athlétique Bastiais, de proposer le stade Armand Cesari. Cette démarche s'est avérée inutile puisque le Cercle Athlétique Bastiais avait, sans en informer la CAB, décidé de jouer à Mezzavia.

L'exécutif communautaire regrette que les supporters bastiais soient obligés de se déplacer à Ajaccio pour soutenir leur équipe mais ne souhaite pas s'immiscer dans les choix sportifs du club. Dans le même esprit, il appelle les dirigeants du Cercle Athlétique Bastiais à assumer leurs choix, en évitant à l'avenir de mettre en cause les infrastructures communautaires.